

genre d'industrie qu'elle exerce le mieux. Et quand une nation m'écrase par l'abondance de ses produits, je déclare que je veux partager le marché avec elle.

Voilà la vérité pratique, et cela n'a rien de commun avec des théories à propos desquelles je ne refuserai pas d'ailleurs la discussion.

Je dirai même que les questions de cet ordre avaient été posées devant nous plutôt que devant la Chambre des députés, qui les traite du reste avec tant d'autorité et d'éclat, devant nous, qui ne représentons ni des départements ni des villes, mais les intérêts généraux du pays, nous aurions traité ces questions dans un esprit de généralité qui aurait peut-être été un ordre de lumières précieux.

Je ne prétends rien ôter aux services qu'a rendus, dans cette circonstance la tribune du Corps législatif et au mérite des orateurs énergiques et persévérants qui, des deux côtés, ont pris part à la discussion.

Mais je déplore que nous laissions passer les occasions de marquer l'importance du rôle du Sénat.

Quant à moi, loin de noter complaisamment l'ordre du jour auquel les préopinants se sont ralliés, je ne condamnerai pas une ville qui a fait des choses admirables et qui est digne de tout notre intérêt.

Je demande le renvoi au gouvernement de la pétition, après examen, approuvé, car il peut y avoir à faire. Que signifie, en effet, un renvoi? Par un renvoi, le Sénat dit : « Il y a là un intérêt public considérable, et le gouvernement examine ensuite dans sa haute sagesse, s'il y a quelque chose à faire. Il le fait, s'il le faut, la pétition sans solution. C'est ainsi qu'il agira encore dans cette circonstance.

L'orateur, après avoir engagé le Sénat à rechercher cette pétition, véritable qui consiste non pas à flatter les intérêts et les passions, mais à adopter les moyens les meilleurs pour affermir toutes les branches de l'industrie nationale, termine ainsi :

« Si vous ne voulez pas, messieurs, accorder à la pétition les honneurs d'un renvoi, je vous demande au moins pour elle un sort plus modeste, c'est à dire le dépôt au bureau des renseignements. (Aux voix.)

M. Michel Chevalier. — Je demande la parole pour appuyer en quelques mots les conclusions de la commission. Avant tout, après le discours que vient de prononcer l'honorable baron Dupin, j'ai besoin d'affirmer que le vote de l'ordre du jour implique de la part de ceux qui s'y rallient ou qui le proposent, aucune idée de dédain ou de méveillance envers la ville de Roubaix.

Roubaix est une ville considérable qui s'est créée de ses propres mains, depuis 1815; elle occupe un rang élevé dans l'industrie nationale, on peut même dire dans l'industrie européenne; elle a prouvé, depuis 1860, qu'il n'était pas nécessaire de faire ce que quelques personnes demandent en son nom, de dénoncer le traité de commerce.

Et c'est pour cela que le Sénat n'a pas d'autre réponse que l'ordre du jour à faire aux pétitionnaires qui veulent que le traité de commerce soit dénoncé.

Le Sénat doit adopter cette décision, non pas parce que les pétitionnaires ne sont pas des hommes recommandables, ils le sont, non pas parce qu'ils ne sont pas des négociants habiles, ils le sont aussi, mais uniquement parce que leur proposition est insoutenable. J'appuie donc l'ordre du jour.

Roubaix est une des villes où, à l'origine, on ne me passe l'expression, le traité de commerce a été le plus de traverser; avant même que cet acte ne fût signé, il s'y manifestait contre lui une vive opposition. Mais les mêmes qui se plaignaient de dire maintenant que le traité de commerce est signé, montrèrent nous intelligents; prévoyons que nous pouvons lutter contre les Anglais à forces égales, ils perfectionnent leur industrie, modifient leur matériel; et ils arrivent en peu de temps, à envoyer avec avantage les produits pour lesquels ils redoutaient le plus la concurrence anglaise, jusque dans les villes d'Angleterre qui fabriquaient des produits similaires.

Ils furent, aussi, convenus au traité de commerce. Il arrive, aujourd'hui que des négociants notables de la ville de Roubaix (pas les mêmes, peut-être), demandent la dénonciation de ce traité.

Je ne dis pas que le motif sur lequel ils s'appuient ne soit pas réel; mais je dis que ce motif n'existe pas seulement pour eux; il existe pour la plupart de nos villes manufacturières, pour les villes de l'étranger, pour celles des deux hémisphères.

En un mot, une crise générale s'est faite sentir pendant la plus grande partie de l'année dernière; elle n'est pas encore terminée aujourd'hui, mais elle a beaucoup diminué; elle est en pleine retraite; de telle sorte que je ne crains pas de dire que, si la pétition dont nous nous occupons était à faire, aujourd'hui 23 juin 1868, elle réunirait vraisemblablement beaucoup moins de signatures.

Cette crise a été, messieurs, je n'ai pas eu à rechercher les causes, toutes sortes d'opinions ont été émises à cet égard; on est arrivé à connaître d'où elle est venue; mais ce qu'il résulte, clairement des enquêtes faites, d'une part, par le gouvernement, d'autre part par les particuliers, c'est qu'elle n'a pas été amenée par le traité de commerce; car elle a sévi, non seulement en France, mais dans les pays qui sont le plus éloignés de la liberté commerciale; dans une contrée qui, depuis 1810, s'est montrée de plus en plus protectionniste, les Etats-Unis.

Ainsi les pétitionnaires sont conduits par une appréciation inexacte quand ils forment une demande impossible à satisfaire, la dénonciation du traité de commerce.

Je ne dis pas que le traité de commerce n'ait pas produit un ébranlement; et il n'ait pas hâté la chute de quelques établissements faibles qui eussent peut-être survécu quand même, si, au lieu de modifier notre système douanier dans un sens libéral, on l'eût fortifié dans le sens protecteur.

Des maisons condamnées d'avance ont succombé, j'en suis désolé pour elles; mais en compensation de ces malheurs prévus que je déplore, ne voyons nous pas un grand nombre de nos établissements industriels modifiés, agrandis; notre exportation étendue encore plus que notre importation? Cela est si vrai, qu'il y a quelques jours, un des ministres de l'Empereur disait que sur certains points l'exportation française dépasse l'exportation anglaise.

Ce résultat est dû au traité de commerce. Il suffit de le rappeler, pour que notre opinion soit faite, si elle ne l'était déjà, sur la décision à prendre au sujet de la pétition. La seule solution à donner à une demande semblable est l'ordre du jour.

Le gouvernement a assez hautement exprimé ses intentions et ses sympathies dans notre Assemblée et au Corps législatif pour que vous n'ayez pas à ébranler l'ordre du jour, que vous prononcerez, ne le rende, dans l'avenir, plus indifférent pour l'industrie qu'il ne l'a été dans le passé. Il sait qu'il y a beaucoup à faire pour l'industrie; et ce qu'il fait en ce moment pour les chemins de fer, est une preuve de sa sollicitude pour les intérêts industriels; j'avoue même que l'immensité de cette dernière entreprise, qui doit entraîner une dépense de plus d'un milliard, m'effraye presque.

Mais, laissons-là l'énormité de ce travail, qui prouve que le Gouvernement n'est ni inactif ni indifférent, et qu'il fait de grands efforts pour élever l'industrie nationale dans les conditions d'une vitalité vigoureuse, pour lui apprendre à supporter sans broncher, mais aussi sans la dédaigner, la concurrence anglaise.

En un mot, il ne s'agit pas de savoir, ainsi que l'honorable M. Dupin l'examinait tout à l'heure, si nous pourrions le disputer aux Anglais sur certains produits de fabrication inférieure; si la France, qui n'a pas eu de goût jusqu'à présent pour les produits de basse qualité, ira changer ses dispositions industrielles, pour fabriquer de ces sortes de marchandises dont l'Angleterre place de grandes quantités.

Nos manufacturiers foront à cet égard ce qu'ils voudront; leur goût, pour des articles meilleurs, leur a réussi jusqu'ici, c'est à eux de savoir s'ils doivent réunir les deux genres de fabrication.

Ce qu'il y a à considérer, c'est s'il faut maintenir une situation qui bien qu'elle ait amené quelques désastres particuliers, a profité aux intérêts généraux, et a placé l'industrie française à une hauteur qu'elle n'avait pas encore atteint jusqu'à présent.

Pour ces motifs, j'espère que le Sénat votera l'ordre du jour sur une pétition qui demande la dénonciation du traité de commerce.

L'ordre du jour est mis aux voix et prononcé.

CHRONIQUE DU JOUR.

Nous empruntons au Journal de Paris ces très-intéressants échos parlementaires: Hier, au sortir de la Chambre, plusieurs groupes de députés causaient de la séance avec cette animation qui suit les grands combats. Quelques vieux parlementaires, qui ont fait partie de la plupart de nos assemblées, se vantaient la tête, et s'accordaient à reconnaître que c'était une mauvaise séance, une de celles qui laissent le plus fâcheuses impressions dans le pays.

Qu'est ce que cela signifie? disaient-ils. Après une discussion éclose, après un vote de la Chambre, le lendemain du jour où une loi a été adoptée, on revient sur cette loi, sous prétexte de procès-verbal, et on recommence une discussion en règle. On verra au Moniteur ce que signifiaient ces doléances; on verra que le débat sur la Compagnie du Midi a continué hier, parce qu'il a plu à ceux qui étaient absents la veille, de se présenter et de parler le lendemain.

Ce qui trappait le plus les bons esprits de la Chambre, c'est la faveur inattendue accordée à ces orateurs tardifs. Qui disait donc que les administrateurs du Crédit mobilier, de la Compagnie du Midi, de la Compagnie immobilière et de vingt autres compagnies, ne se relèveraient jamais des coups que leur avait portés M. Pouyer-Quertier? La Chambre s'est chargée elle-même de passer toutes les blessures. Elle lui a fait l'accueil le plus cordial. MM. Havin et Guérault, attaqués au dehors par M. Crampou, et au dedans, par M. de Kerveguen, n'ont pu se défendre; MM. Emile et Isaac Pereire, attaqués au dehors par M. Crampou, et au dedans par M. Pouyer-Quertier, ont pu parler à loisir, même après un vote acquis. En vain le président, M. Jérôme David, d'ont on ne saurait trop louer en cette circonstance l'esprit d'équité, essaya de faire entendre qu'il y a là un abus déplorable; la Chambre prend parti pour MM. Pereire contre M. Jérôme David; en vain M. Emile Ollivier rappelle le déni de justice Havin-Guérault, la majorité crie que ce n'est pas la même chose, MM. Pereire sont reçus par elle à bras ouverts; quant à M. Pouyer-Quertier, il est littéralement honni et conspué. C'est un haro, c'est un tolle général.

C'est mieux que cela; c'est une conspiration, disaient les vieux parlementaires dont nous avons parlé. Et, en effet, quiconque a tant soit peu l'usage de la Chambre aperçoit le complot dès le début. M. de Forcade, toujours en colère, se dispute avec M. Alfred Leroux le triste honneur d'attacher le grelot; M. de Casagnac serre la main de M. Isaac Pereire; on entend un mot d'ordre; « il faut que cela finisse! » M. Pouyer-Quertier est obligé de se serrer à côté de ses amis intimes, MM. Quesné et Brame. Tout cela sent la conspiration d'une fièvre. Et, en effet, il suffit de lire le Moniteur pour bien comprendre la scène; c'est si bien un complot, que le mot d'exécution a été prononcé, exactement comme au Sénat, pour une pétition récente.

Et c'est de M. Pouyer-Quertier qu'il s'agit, de ce même député qui, deux jours auparavant, avait assez d'amis dans la majorité pour faire passer son amendement sur les Transatlantiques! Mais on se rappelle le mot de triomphes éphémères; l'irritation du gouvernement apparaît sur les visages des ministres, on sent qu'il y a là une question d'Etat; on se répète que le Crédit mobilier est, de l'aveu de M. Daruy, une grande institution impériale, et cette idée décide tout.

Tout le long du pont de la Concorde, de six heures et demie à sept heures du soir, on se rencontrait que des Ponces-Pilotes qui se lavaient les mains.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la Compagnie des paquebots transatlantiques a entendu jeudi MM. Pereire.

Hier matin, MM. J. Brame et Pouyer-Quertier se sont seuls rendus auprès de la commission et y ont développés leurs amendements.

On pense que M. Thoinnet de La Tur mettera à commencer maintenant son rapport supplémentaire.

Le rapport de la commission sur le projet de loi relatif à l'abrogation de l'art. 1784 du Code civil a été déposé hier. Il conclut à l'adoption. Le vote favorable de la Chambre n'est pas douteux.

Les lettres de M. le préfet de la Seine au Figaro sont déjà loin de nous. Mais les démolitions, les percements de boulevards sont toujours une actualité. Nous publions donc le petit quatrain suivant, qui contient un affreux jeu de mots ayant trait au vandalisme de la truelle :

Malgré le Moniteur, le grand-père d'H... (Mais dans vingt ans, hélas! les petits-fils d'H... Ne pourrions nier qu'il fut un Paris-cide.

On a parlé depuis quelques jours d'un projet d'interpellation au Corps législatif sur les nouveaux enrôlements garibaldiens en Italie. Le Parrie croit savoir que la nouvelle n'est point complètement exacte. Cependant plusieurs députés auraient l'intention de soulever la question, mais non pas par voie d'interpellation. Ils se réserveraient d'interpellation la Chambre à l'occasion de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

Quant aux enrôlements, quant à la complexité du gouvernement florentin, ce ne sont plus des faits d'actualité. Les journaux officieux sont obligés eux-mêmes d'en convenir.

Une statistique intéressante est celle qui a été faite des députés décorés ou non. Sur 280, il y en a que 33 qui ne portent pas sur leur poitrine le ruban rouge de la Légion d'Honneur. Ce sont : MM. Berryer, Reumont, Brame, Bravay, Carnot, Cornudet, Desjardins, Duran, Jules Favre, Garnier-Pagès, Grun-Pouzol, Gustave Bizoin, Goerz, Guérault, Havin, Henon, de Janzé, et Kervéguen, Lambrecht, Magnu, Mazieux, Marie, Martel, Emile Ollivier, Pellissier, Eugène Pereire, Ernest Picard, Pierre Leroy Planat, Rambourg, Richard, Slivenart Bethane, de Tillancourt.

Quels enseignements utiles et moraux ne peut-on pas tirer d'une telle liste?

Nous allons peut-être étonner les démocrates de la veille du Siècle et de l'Organisation nationale, en leur disant qu'ils sont moins libéraux que les Turcs. C'est pourtant la vérité. On sait que ces messieurs trouvent fort mauvais que les processions parcourent les rues de nos villes et nos villages. Ils blâment surtout les autorités municipales et les corps de pompiers qui accompagnent le Saint Sacrement. Eh bien, voici ce qui se passe à Constantinople :

Les processions de la Fête-Dieu, écrit on de cette ville, ont eu lieu cette année dans les paroisses catholiques de Constantinople avec une pompe et un éclat inaccoutumés. Partout les soldats et les corps de musique turcs ont fait escorte au Très Saint Sacrement, et de flots de peuple appartenant à toutes les nationalités ont partout assisté au défilé du cortège et à la bénédiction avec un recueillement et une piété qu'on ne saurait assez admirer.

Et dire qu'il y a le catholicisme est plus libre dans l'empire de la Turquie que dans la capitale de la France!

On a dit que prince Napoléon visitant à Vienne le veau de sépulture de la famille impériale d'Autriche, était demeuré agenouillé trois quarts d'heure sur la tombe de l'empereur Maximilien.

Cette assertion est déclarée controvérsée. « Dans sa visite, dit une lettre de Vienne,

le prince ne s'est arrêté que devant une tombe, celle du roi de Rome, qu'il a examinée quelques minutes, mais sans s'agenouiller. »

Ge démenti ne nous surprend guère. —

Très-probablement, le prince Napoléon est en ce moment à Constantinople. Il y résidera une huitaine de jours. Avant de rentrer en France, il passera par Alexandrie et visitera les travaux du canal de Suez.

Le Journal de Paris dit que la charge de M. Pouyer-Quertier, par Gill, s'est élevée à 50,000 exemplaires en Normandie.

En apprenant ce succès, un autre député — M. Léopold Javal — est allé prier le célèbre dessinateur de vouloir bien faire sa caricature.

On écrit de Berlin que les lettres du comte de Bismarck annoncent une amélioration sensible dans sa santé et que de jour en jour il va de mieux en mieux.

On parle beaucoup dans les cercles de Berlin d'un ordre donné par le roi Guillaume pour le rappel des hommes de la marine qui se trouvaient en congé.

C'est le 4 juillet que vient devant la cour de cassation l'affaire que le parquet appelle procès des comptes-rendus, que les journaux incriminés appellent procès contre la libre appréciation des débats des Chambres, et que la postérité qualifiera : la querelle des cinq propositions du second empire.

L'International, de Londres, a été saisi hier matin.

Il contenait un article intitulé : « La France veut des hommes nouveaux, » et un second article venu avec ce titre : « Un ministre de l'avenir. »

On assure que le premier numéro de l'Electeur a été saisi.

M. Crugy, imprimeur et rédacteur en chef du Courrier de la Gironde, a comparu, le 24 courant, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour répondre de l'accusation d'excitation au mépris et à la haine du gouvernement. M. Fortier Maire, substitut, occupait le siège du ministère public. M. Méran père était chargé de la défense. M. Crugy, auteur de l'article incriminé, a été condamné à 50 fr. d'amende.

L'industrie alsacienne a perdu l'un de ses vétérans les plus distingués, M. Schlumberger-Schoyck, décédé à l'âge de 88 ans.

On mande du camp de Châlons :

Le jeudi 25, le corps d'armée commandé par le général de Failly a été bivouaquer dès le matin à deux heures du camp, sur un plateau où se trouvaient jadis des ouvrages en terre aujourd'hui comblés. A onze heures et demie, l'Empereur est arrivé en voiture à la droite de la ligne avec le maréchal Niel, ministre de la guerre. Il est monté immédiatement à cheval, entouré de l'état-major général du camp, des généraux Fleury, Douay, des officiers d'ordonnance Michel Ney et de Creny. L'Empereur s'est alors dirigé vers le front des troupes, devant lequel il a passé au milieu des cris les plus chaleureux de vive l'Empereur!

Vers deux heures, on a simulé une attaque de vive force sur les avant-postes, puis l'ennemi venant de la Suppes les avant-postes se sont repliés, les tentes abritées, les drapeaux et remises en place, puis le combat s'est engagé de la droite à la gauche et à deux heures il a été terminé par une belle charge de cavalerie. A cinq heures, l'Empereur rentra au camp, après être demeuré cinq heures à cheval.

Pour toute la chronique du jour : A. DORVILLE.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Compte-rendu de la séance du 19 mai 1868.

(Suite. — Voir le Journal de Roubaix du 26 juin.) Présidence de M. C. DESCARTES, maire.

RAPPORT SUR LES COMPTES ET BUDGET DES HOSPICES.

M. LE RAPporteur reprend la parole :

Messieurs, Le compte administratif des hospices pour 1867 établi comme suit sa situation :

Recettes ordinaires et extraordinaires 202486-07 Dépenses ordinaires et extraordinaires 201272-62

Donc il resté un excédant dans les recettes de 1213-45

Nous vous proposons d'en donner acte approbatif.

Quant au budget supplémentaire de 1868, il se compose :

1. Pour recettes du reliquat précité de 1213-45 Pour des recettes à recouvrer 71653-18

2. Pour dépenses 72866-63 72653-81

En sorte que l'excédant de recette est de 212-82

ainsi que l'excédant l'administration hospitalière.

Nous vous proposons également d'émettre un avis favorable à son approbation.

Roubaix, le 19 mai 1868. (Signé) : BOURBIEUX, rapporteur. DELLEBECQ DESFONTAINES, H. TERNYNCK, L. VOUREUX, P. CATTEAU.

Après l'adoption des comptes de l'hospice et du hôpital, M. RENAUX-LEMAIRE, vice président de cette administration, lit une note ainsi conçue :

« Messieurs, L'administration des hospices désire vous soumettre le commentaire de son budget, afin de fournir au Conseil municipal un moyen plus complet de demander des explications qui lui paraîtraient utiles.

« Nous venons de passer des années très-lourdes pour le budget des établissements charitables. La cherté des vivres, le manque de travail et l'épidémie ont contribué à augmenter singulièrement le dépense.

« Par la cherté des vivres, augmentation du prix de la journée; par le manque de travail, augmentation du nombre de journées; et par l'épidémie, dépense d'ambulances, augmentation du personnel et aussi augmentation du nombre des journées.

1866. — Année de l'épidémie. — Quoique, à cette époque, les vivres fussent déjà fort chers, mais non encore aussi chers qu'en 1867, la journée d'hôpital ne s'est élevée qu'à 1 fr. 37, tandis qu'en 1867, elle a atteint le chiffre énorme de 3 fr. 01. Tout naturellement, on se demande pourquoi cette grande différence. L'explication en est facile.

En 1866, le nombre des journées a été considérablement augmenté par les maladies cholériques. Vous le savez, les cholériques ne consomment pas d'aliments; aussitôt qu'ils pouvaient reprendre leurs repas, ils étaient guéris; et dès lors leur sortie. Voilà ce qui explique le bas prix de la journée.

En 1867, au contraire, le nombre des malades consommant le plus d'aliments, c'est-à-dire les bleus-sés, s'est augmenté par l'installation de 49 nouveaux lits.

« A ces malades, il est presque toujours ordonné le maximum de la portion, et généralement le vin pur et le vin de quinquina entrent en grande quantité dans les prescriptions du docteur. Nous n'avons pas à examiner ces prescriptions; ce que nous pouvons dire, c'est que tout ce que le docteur ordonne, il le fait dans l'intérêt du malade. Le haut prix des aliments vient à son tour apporter son large appoint au prix de la journée. Le prix de l'année d'alimentation pour le personnel de la maison étant toujours compris pour la même somme, il arrive que ce qui était, au moment où ce prix a été établi, ne l'est plus aujourd'hui.

« Par l'augmentation du nombre des blessés, le service du blanchissage, l'entretien et la consommation du linge, se sont accrues de beaucoup.

« Nous avons dit que le chômage avait aussi été une cause d'encherissement de la journée. En effet, bon nombre de malades dans des temps ordinaires partent de l'hôpital au commencement de leur convalescence; tandis que, par les temps de misère, ils y restent le plus longtemps qu'ils peuvent et, c'est pendant la convalescence, que la consommation faite par le malade, est plus grande.

« A toutes ces causes, nous y joignons le service des bains pour les malades de 48 ans. Ce service est nouveau et il avait été réclamé avec instances. Pour finir sur ce point et pour vous fournir un moyen de comparaison, nous vous donnons la nomenclature des prix des journées depuis 1818 jusque en 1867 :

Table with 4 columns: Year, Price, Year, Price. Rows include 1818 (2.093), 1858 (1.6543), 1849 (2.46), 1859 (1.6048), 1850 (2.13), 1860 (1.6848), 1851 (1.90), 1861 (1.6108), 1852 (1.88), 1862 (1.6357), 1853 (1.92), 1863 (1.6427), 1854 (1.9555), 1864 (1.5938), 1855 (1.6319), 1865 (1.6078), 1856 (1.6050), 1866 (1.5775), 1857 (1.7035), 1867 (2.01).

Vous remarquerez, messieurs, que sur vingt années que nous venons d'énumérer, trois donnent un prix de journée plus élevé que celui de 1867; ces trois années sont 1844, 1849 et 1850.

« Est-ce à dire pour cela que, depuis l'installation des malades dans le nouvel hôpital, il n'a rien été fait pour améliorer leur position. Ce serait un erreur de le croire. Depuis quatre ans, les malades, au lieu d'être couchés sur le fein et le zoster, ont leurs lits garnis de sommiers et de matelas; les matelas et les oreillers sont en laine; les lits sont aussi entourés de rideaux blancs.

« Comme le toucher est une des parties les plus importantes des soins à donner aux malades, nous avons cru utile de vous signaler cette grande amélioration.

« Voilà, messieurs, les diverses explications que l'administration des hospices a cru devoir vous donner sur le prix de la journée de l'hôpital; elle est à votre disposition pour vous les fournir plus complètes, si vous le désirez.

CONSTRUCTIONS NOUVELLES. — Parmi les dépenses occasionnées par les constructions nouvelles, il n'est une et c'est la principale : la construction d'un étage au-dessus du pavillon central de l'édifice formant 3 salles d'enfants; l'ornementation du corridor principal de ce pavillon et le fronton qui le surmonte et le décor.

La première partie de la dépense, celle des trois salles d'enfants, nous l'appellerons pour la distinguer, dépense utile — soit 17900 fr.

La deuxième partie étant toute de dé-